

Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Local situé impasse Valin à CHARTRES (derrière l'auberge de jeunesse),
Adresse postal : 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex

Tel : 02 37 21 23 96 - Fax : 02 37 21 39 89
Mél : syndicat_unatos_fsu@cg28.fr
ou sdu.clias-fsu28@orange.fr

<http://www.snuclias-fsu.fr/>

CG 28 info n°9

<http://www.unatos.fr/>

Nous souhaitons une bonne année 2011 pour tous, pleine de dialogue social, d'avancement de carrière et de conditions de travail supportables...

RETRAITES

La contre-réforme des retraites bien qu'injuste et refusée par un très grand nombre est promulguée. Le gouvernement a joué le passage en force, pour tenter de désamorcer la contestation qui ne cessait de s'amplifier, faisant preuve d'un grand mépris face aux exigences portées par des millions de français, n'hésitant pas à recourir dans certains cas à la répression. La mobilisation que nous avons construite est historique sur la durée et par le nombre de personnes dans la rue. Elle l'est également au regard du nombre de personnes soutenant la mobilisation, y compris au moment des blocages de raffineries. Cette **contre-réforme** n'a jamais eu pour but de pérenniser le financement ou de sauvegarder le système de répartition pour les générations à venir. Cette loi qui porte à 62 ans l'âge de la retraite et à 67 ans celui du taux plein, fait supporter les efforts financiers essentiellement sur les salariés. Elle est le symbole de la société que le pouvoir veut nous im-

poser. Une société de régression sociale, sans aucun partage des richesses. Pourtant, l'argent existe bel et bien (Cf. «financer les retraites...» p.6). Le PIB n'a cessé d'augmenter depuis 1945 pour atteindre quelques 2 000 milliards d'euros en 2010. Même si le nombre de retraités va croissant, il augmente bien moins

nombre de parts à prévoir augmente mais que le gâteau gonfle beaucoup plus que le nombre de convives.

Ce texte est inique et injuste, il pénalise particulièrement les femmes et a des conséquences importantes pour les agents de la fonction publique (Cf. «zoom» p.8). Nous nous sommes battus nationalement et localement contre ce texte. Nous n'en n'avons certes pas obtenu le retrait, mais nous n'avons pas à rougir de notre mobilisation.



que la productivité des actifs qui «fabriquent» le PIB. En bref, si l'argent pour payer les retraités était un gâteau, nous pourrions dire que le

Pourtant, malgré ce que certains suggèrent nous ne pouvons pas attendre 2012. Il faut continuer le combat pour une société plus juste, plus égalitaire et pour mettre en échec les politiques antisociales tant en matière de retraites, que de financement de la sécu ou du 5^{ème} risque (la dépendance) mais aussi contre des textes liberticides comme la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Cf. p.4).



Bulletin d'adhésion à la FSU

Madame Monsieur Nom Prénom
Date de naissance adresse mail
Adresse postale Code postal..... Ville
Direction Service Catégorie... Grade

Je souhaite adhérer au SDU CLIAS 28 - Cotisation : 0,6 % du salaire annuel net

Bulletin à renvoyer :

FSU - SDU.CLIAS - section Conseil général 1 place Châtelet 28026 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02.37.23.60.90 - syndicat_unatos_fsu@cg28.fr ou sdu.clias-fsu28@orange.fr

SOMMAIRE

Page 1 :	Edito
Pages 2 et 3 :	CTP
Page 4 :	CAP LOPPSI 2
Page 5 :	CHS Syndicats personnels même combat !
Pages 6 et 7 :	Financer les retraites, c'est possible !!!
Page 8 :	Retraites (suite) Collèges

19 nov. 2010

« **L'expert exceptionnel** » de l'administration pour le 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour, la prospective financière du CG, n'étant pas arrivé, le Président de séance, Luc Lamirault décide de commencer par le point 4.

Proposition de règlement intérieur : un des points d'achoppement qui demeure entre les organisations syndicales et l'administration est la nécessité d'une autorisation préalable du chef de service pour permettre aux suppléants d'assister au CTP. Il nous semble, notamment à l'éclairage de ce qui se passe concrètement dans les services (Cf. « personnels et syndicats : même combat » p.5), que c'est une manière de limiter la présence des organisations syndicales dans les instances. Or, il est important que le titulaire et son suppléant soient présents pour une bonne information mais également pour former et intéresser l'ensemble des représentants du personnel.

Le 2^{ème} point concerne l'expert que les syndicats ou l'adminis-

tration peuvent vouloir convier pour éclairer certains points débattus en CTP. L'administration insiste pour que la qualité d'expert soit justifiée. Un expert reste un expert et les organisations syndicales sont assez responsables pour juger elles-mêmes. L'administration voudrait maîtriser qui peut être convié ou pas qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

Le règlement intérieur n'a pas été mis au vote, il sera présenté à nouveau le 9 décembre prochain.

« **L'expert exceptionnel** » de l'administra-

tion, **Albéric de Montgolfier**, étant enfin arrivé la prospecte financière de notre collectivité a pu être abordée. Il a fort bien récité sa leçon nous décrivant des budgets, national et départemental, contraints. Et bien sûr, nous indiquant qu'il fallait comprendre qu'il y avait des ECONOMIES à faire et que ces ECONOMIES passaient indubitablement par la masse salariale...

« Dites donc M. Le Président ce n'est pas à nous d'assumer vos votes qui ont un impact sur les budgets et compétences des collectivités territoriales (transferts de compétences, réformes des collectivités, de la taxe professionnelle...) ! »

Le CG28 nuit gravement à la santé de ses employés

Les points ensuite abordés ont été demandés par les syndicats.

Gestion de la flotte automobile – constat : le règlement n'est pas vraiment appliqué partout.

- Et puis aux mêmes questions (la 4^{ème} fois !) toujours les mêmes non-réponses. Par exemple en ce qui concerne les logos sur les voitures des travailleurs sociaux qui se rendent dans les quartiers, nous avons obtenu qu'il n'y en ait pas, notamment afin

éviter la stigmatisation. Pourtant un certain nombre sont déjà « logotisés » et continuent à l'être malgré les dispositions du règlement. Qui en donne l'ordre et pourquoi ?

- Il y a depuis quelques temps d'énormes problèmes d'approvisionnement en carburant pour les véhicules de service, dus aux fermetures de stations TOTAL (titulaire du marché). Les agents doivent parfois faire plusieurs dizaines de kilomètres, voire prendre l'autoroute pour pouvoir faire le plein !!! L'administration RÉFLÉCHIT à une solution puisque le marché ne se termine que fin 2011.

Organisation de la DGA aménagement : sur ce point le discours est : « on RÉFLÉCHIT ... ». A chaque interpellation, toujours le même refrain : ILS RÉFLÉCHISSENT !!!

- Lors de la démarche de modernisation, des agents ont postulé et ont été recrutés au vu de fiches de poste. Or, aujourd'hui et concrètement, quelles sont les missions liées à ces fiches de postes ? L'administration a demandé aux agents concernés de RÉFLÉCHIR à ce qu'ils voulaient faire... Cherchez l'erreur !!!

- Une fois de plus un directeur a été montré du doigt pour son comportement irresponsable : « je fais ce que veux, comme je veux »... Réponse du DGS : l'administration prendra ses responsabilités. Ben voyons !

Questions diverses :

- Où en est le projet industriel du futur ex-parc départemental de l'équipement qui devient CG au 1^{er} janvier 2011 ? Réponse : « ON RÉFLÉCHIT ».

Lors de ce CTP les élus de la majorité n'ont même pas pris la peine de venir faire ne serait-ce qu'acte de présence. Si Luc Lamirault était bien là, puisqu'il remplace Al. de Montgolfier depuis que celui-ci n'a plus le temps de s'occuper du personnel, les deux seuls autres élus présents étaient de l'opposition. Pour nous, aucun doute, le personnel n'est pas une préoccupation essentielle pour la majorité départementale.

1 - Le règlement intérieur : toujours rien de voté. Ce dossier montre bien l'état du dialogue dans notre collectivité puisque la position de l'administration est textuellement « nous on veut fonctionner comme cela » ! Du coup, on se demande si vraiment ils veulent fonctionner...!?

2 - créations et suppressions de postes : pour les créations de postes de la MDPH, nous avons souligné que ces 3 postes n'étaient pas vraiment des créations puisqu'ils étaient déjà occupés précédemment. Nous avons également insisté sur les délais d'instruction qui de 2 à 3 mois (c'était déjà beaucoup !) sont maintenant de 4 à 5 mois. A quand des créations réelles pour permettre des délais d'instructions raisonnables ?

Autour des régularisations des postes suite aux CAP, la discussion a surtout concerné les agents promus et toujours pas nommés. Il nous a été répondu que l'avis favorable de la CAP était « sous réserve de mobilité ». Que d'hypocrisie, nous savons pertinemment que tous les collègues ne sont pas logés à la même enseigne !

Nous avons ensuite eu à nous prononcer sur le recrutement d'un ingénieur principal qui assurera les fonctions de directeur du service info. Et bien, une nouvelle fois, pas de fonctionnaire à la hauteur ; c'est un contractuel que le CG va recruter !

L'essentiel de ce point a bien sûr concerné les suppressions de postes qu'on nous a présenté comme un dépoussiérage. De vieux postes oubliés dans un coin, que par transparence l'administration a souhaité supprimer. C'est plutôt comique qu'on nous dise vouloir faire le ménage alors même que personne n'est capable de répondre à la question toute bête : combien de postes vacants ? Et puis

quand même, vous vous apercevez tous, autour vous, qu'il nous est demandé d'en faire toujours plus mais qu'on est souvent beaucoup moins. Alors supprimer des postes dans une période aussi difficile, c'est soit une volonté d'économies, soit une volonté politique de manger du fonctionnaire, soit de la provocation. Ou alors, c'est leur conception de la modernisation...!!!

En tous cas, fidèles à nos valeurs de sauvegarde d'un service public de qualité avec les moyens en personnels suffisants, nous avons voté contre les suppressions de postes.

3 - Evolution de l'évaluation : la loi permet aux collectivités qui le souhaitent d'expérimenter une nouvelle évaluation. Pour 2010, le CG avait décidé de faire l'expérimentation sur ses cadres. Après une année que l'administration qualifie avec beaucoup de modération de MITI-GEE, la voilà qui décide d'étendre l'expérimentation à une DGA complète (DGA Patrimoine). C'est-à-dire qu'on va évaluer l'ensemble des agents du service public sur des objectifs individuels avec possibilité d'un impact sur les rémunérations. Donc pour 2010, vous les heureux agents de la DGAP, l'administration a décidé qu'on vous évaluerait selon une fiche de poste, que pour la majorité vous n'avez pas, et sur des objectifs individuels. Ne cherchez pas chers collègues ces objectifs pour 2010 personne ne

vous les a encore fixés. Trêve de plaisanteries, cette expérimentation qui n'a pour but que de tenir les agents par leur régime indemnitaire est à notre sens contraire à l'objectif du service public, et est en plus une vraie « usine à gaz » dans laquelle il sera impossible de vérifier quoi que ce soit.

4 - Modification des dispositions relatives au compte épargne temps : l'assouplissement des dispositions du CET est plutôt en faveur des agents. Toutefois, ce qui est déplorable c'est le nombre grandissant de collègues qui, du fait de non remplacements notamment, ne peuvent prendre l'intégralité de leurs congés et doivent avoir recours au CET.

5 - Ponts 2011 : 2011 année peu faste pour les salariés ; peu de ponts. Le Cg sera fermé le 3 juin (pont de l'Ascension), le 15 juillet et le 31 octobre.

6 - point rajouté à l'ordre du jour le service hivernal : il nous fallait acter le dépassement des heures supplémentaires (comme tous les ans) afin de pouvoir rémunérer les agents. Nous avons dénoncé l'an passé l'aspect inéluctable de ce dépassement des heures supp. autorisées compte-tenu de la diminution régulière des agents de terrains sur les routes. Notre collègue de la CGT s'est un peu emporté cette année, à juste titre, dénonçant pêle-mêle le manque de personnel mais également le manque de moyens en général doublé d'un manque de considération totale pour les collègues. Nous avons bien sûr voté pour la rémunération des heures supplémentaires au-delà des 25h par mois prévues.

L'intersyndicale avait sollicité :

- la liste des postes vacants et gelés par service. Réponse de l'administration : « non, ce sera par grade ». Trop de transparence nuirait-elle à l'administration ?!

- quelques modifications sur le bilan social. Par exemple, l'administration affichait pour les prêts au personnel une somme de 404 397 euros. Mais en fait si on déduit ce que les agents remboursent, il n'en coûte à la collectivité que 6 500 euros (frais de gestion)... Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

- régime indemnitaire : point encore reporté au CTP du 28 janvier 2011.

Pour les questions diverses, nous avons interrogé l'administration sur les conditions de fonctionnement de la cellule numéro vert info route. La réponse fut assez floue, l'administration concédant qu'il lui fallait affiner les choses. Laissons la affiner, pourvu que cela dure moins longtemps que pour le règlement intérieur des instances, sinon l'été va la rattraper !

Pour la réforme de la catégorie B, le décret sur les techniciens est applicable dès le 1er décembre 2010. Mais le tout beau logiciel informatique du CG 28 s'est laissé surprendre et, de ce fait, n'attendez rien avant mars voire avril - autant dire rien avant le dégel !

BIENVENUE AU CONSEIL GENERAL DE
Leurre & Loir

Je ne savais pas que la colère pouvait être si belle !

Jean Ferrat

La nouvelle vague de CAP qui a eu lieu en septembre ne nous a pas rendus très optimistes pour l'avenir. Nous avons interpellé l'administration sur l'injustice relative aux collègues promus mais toujours pas nommés. En effet, face à la demande d'investissement et de mérite prôné régulièrement par notre administration, certains agents ont légitimement pensé qu'il suffisait, par exemple, de passer des examens. Eh bien, que nenni. S'ils sont bien promus lors des CAP il n'en va pas de même pour qu'ils soient nommés.

Du coup, l'administration, par la voix du vice-président en charge des personnels, a affirmé qu'il y avait sûrement trop de promotions !

Sur le chapitre de la notation et de l'entretien annuel d'évaluation les représentants du personnel ont insisté sur le fait que l'administration oublie trop souvent que cet entretien n'est pas obligatoire. Ainsi, l'acceptation ou le refus de l'agent d'y souscrire ne doivent pas avoir d'incidence tant sur la notation que sur l'appréciation.

Nous avons également demandé que les agents soient informés des avis émis par les notateurs.

Par ailleurs, nous avons dénoncé le fait que les collègues sortant de longue maladie ne passent pas à l'é-

chelon minimum. Il s'agit là d'une double peine les frappant ! L'administration a du coup revu sa position.

NB : Après 2 ans de fonctionnement, les CAP se sont enfin dotées d'un règlement intérieur !

Petit rappel :

Bien que ne connaissant pas encore le positionnement de l'administration en matière de promotion et d'avancement des agents pour les années à venir et au vu de ce qui s'est passé cette année, nous vous conseillons :

- de vérifier si vous êtes promuable ;
- de vérifier si vous pouvez bénéficier de l'avancement d'échelon à la durée minimum ;

dans ce cas :

- 1/ demandez à votre chef de service de vous proposer ;
- 2/ formalisez cette demande sur votre feuille de notation ;
- 3/ faites nous connaître votre demande.

Le projet de LOPPSI 2 : qu'est-ce que c'est ?

Un gros mot ?

Le LOPPSI2 c'est la «loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure». Ce texte est porteur de dérives qui mettent en péril les équilibres démocratiques de notre pays. Cet assemblage assez illisible a pour effet d'évincer les débats parlementaires et citoyens, en empêchant chacun de prendre le recul suffisant pour discuter des grandes orientations qui s'en dégagent. Pourtant, ce texte révèle une ligne politique particulièrement inquiétante : fichage, surveillance, contrôle, enfermement ! Les nouvelles valeurs que le gouvernement veut imposer à la société seraient-elles : répression, exclusion, stigmatisation, suspicion ?

La LOPPSI 2 relaie un discours sécuritaire qui utilise le délinquant pour entretenir le fantasme de l'ennemi intérieur. Au nom de la protection de la société contre ses « ennemis », les mesures dérogatoires au droit commun sont sur le point de devenir la norme, la surveillance et le contrôle social s'étendent.

Quelques exemples :

- étendre les dispositifs de fichage alors même que les fichiers de police et de gendarmerie sont truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés et que

les données relatives à un suspect innocenté ne sont pas systématiquement effacées

- étendre les dispositifs de vidéosurveillance, maintenant appelé vidéoprotection (pour faire moins peur !). Les autorités pourront placer des dispositifs de vidéosurveillance pratiquement partout sur la voie publique ; toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements ; les préfets pourront faire de même le long du parcours des manifestations.

-sur le volet répressif, en guise de «réponse» aux difficultés de certaines familles, le «couvre-feu» pour les mineurs de moins de 13 ans ou encore un nouveau «contrat de responsabilité parentale» – qui renforcera la marginalisation de certains parents – et une procédure proche de la comparution immédiate devant le tribunal pour enfants – qui achèvera d'aligner la justice des mineurs sur celle des majeurs

Ce projet confie également aux Préfets de nouveaux pouvoirs d'atteinte aux libertés individuelles en dehors de tout contrôle judiciaire : filtrage des sites internet, dépistages contraints, expulsion en 48h des occupants d'habitations

hors normes – tels que campements, bidonvilles, mobil-homes, maisons sans permis de construire ou habitats choisis (yourtes, tipis, cabanes...) – et leur destruction.

En revanche, l'Etat abandonne certaines de ses missions régaliennes au profit d'un accroissement des pouvoirs de la police municipale ; création d'une milice policière baptisée «réserve civile» composée de volontaires ou de retraités de la police ; instauration d'un vague «Conseil national des activités privées de sécurité» qui annonce la privatisation croissante de la sécurité.

Ce texte est une véritable banalisation de la surveillance et du fichage. Il supprime le garde fou que pouvait-être la Justice au profit notamment de l'Etat au travers du préfet. Même si des membres du gouvernement affirment que seuls ceux qui ont quelque-chose à se reprocher ont quelque-chose à craindre. Nous pensons à l'inverse que nous avons, toutes et tous, à craindre de cette extension du contrôle social car elle contribuera, demain, à réduire encore nos droits et nos libertés.

L'objectif affiché est de lutter contre la criminalité, de protéger les citoyens. La réalité est tout autre : le «sentiment d'insécurité» augmente avec l'insécurité sociale et nos principes démocratiques se réduisent comme peau de chagrin.

1^{er} CHS EXTRAORDINAIRE concernant les locaux de la DGAS Chartres 1 (ancien Laboratoire Départemental d'Analyses rue des Chaises).

Le 13 octobre dernier, la FSU est interpellée par des agents de la rue des Chaises. Des odeurs nauséabondes sont présentes dans certains bureaux et des collègues souffrent de symptômes tels que problèmes respiratoires, douleurs dans la poitrine, yeux irrités, maux de tête, lèvres asséchées, maux de gorge. Du sang sera même décelé dans les urines de collègues par la médecine du travail.

Le 14 octobre, la FSU se retourne vers l'Administration pour savoir ce qui est mis en place sur ces soucis sanitaires engendrant problèmes de santé voire

arrêts de maladie pour certains collègues.

Le vendredi 22 octobre un CHS extraordinaire a enfin lieu, alors que les premières plaintes ont été signalées, a priori, début octobre à la direction du Patrimoine, sans qu'en soient avertis les représentants du CHS !

Le 8 novembre, l'intersyndicale demande un nouveau CHS extraordinaire sur les résultats des examens de santé.

[...]

Dans ce dossier, une nouvelle fois nous ne pouvons que déplorer la non réactivité de l'administration et le manque de communication vis-à-vis des personnels eux-mêmes alors

que leur santé était menacée, les représentants du CHS et les organisations syndicales étant tenu à l'écart !

Par ailleurs, nous nous étonnons que l'administration ait demandé à l'ancienne directrice du Laboratoire Départemental d'Analyse (ancien occupant des lieux) de déchiffrer des résultats d'analyses d'eau. Cela nous semble pour le moins maladroit...

Syndicats et personnels : même combat !

Le non renouvellement de personnel est de plus en plus palpable même s'il est nié par l'administration tout interlocuteur confondu. Que ce soit pour des départs définitifs (retraites, mutations...) ou des absences temporaires (congrés de maladies longs, maternité...) une espèce de gestion des ressources humaines tellement maîtrisée qu'elle en est étranglée, est de rigueur dans notre collectivité. Cela engendre de véritables tensions et l'incapacité pour les collègues de pouvoir faire leur travail à la hauteur de ce qu'ils souhaiteraient. Concrètement, cela veut dire dans un certain nombre de cas que le service public est rendu à minima par des agents de terrain qui font tout ce qu'ils peuvent avec le peu qu'on leur donne.

La FSU a déjà, à plusieurs reprises, dénoncé cette gestion du personnel tant dans ses publications que dans les

tracts et réunions intersyndicales auxquels elle a essayé de participer activement.

Cette politique de non remplacement a également un

impact sur l'exercice du droit syndical au sein de la collectivité. En effet, lorsque dans un service le manque de personnel accroît la charge de travail ainsi que la pression sur les collègues il est très difficile de poursuivre l'implication syndicale si dévoreuse de temps. Participer aux instances, les préparer, être à l'écoute des collègues, les accompagner et les défendre, cela nous demande de la conviction dont nous ne manquons pas, mais également beaucoup de temps. L'exercice devient de plus en plus périlleux au point que certains s'impliquent moins.

A cela s'ajoutent les pressions subies par les collègues bénéficiant d'autorisations d'absences pour raisons syndica-



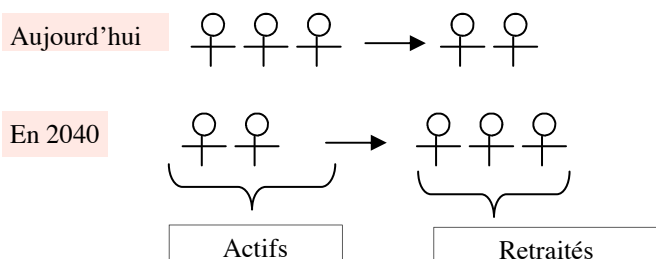
les et même de plus en plus souvent des pressions sur les collègues grévistes. Dans ce contexte de plus en plus difficiles, où les attaques contre les syndicats et le droit de grève sont de plus en plus palpables localement et nationalement, certains lâchent prise. Alors même que les syndicats sont un des derniers remparts contre cette politique du pilori où le bâton tend à remplacer la négociation et le dialogue. L'exercice du droit syndical et du droit de grève ne mourront que si on ne s'en sert pas. **Alors, tenons bon ensemble. Soyons à la hauteur du défi que nous lance une société où le profit veut la peau du service public !**

Financer les retraites, c'est possible !!!

Comme nous le disons depuis le début du mouvement, le financement des retraites dépend de choix politiques. C'est pourquoi nous demandons l'abrogation de la loi « Sarkozy » 2010 et que nous continuerons à nous battre sur le dossier des retraites.

1) le mensonge des mathématiques

Il y a quelques temps, on a tous reçu un courrier du gouvernement sur les retraites avec un petit dessin expliquant qu'on ne pouvait pas continuer comme ça :



Quand on voit ça, on se dit, alors oui c'est mort ! C'est mathématique ! Et contester les mathématiques en manifestation sans regarder plus loin peut paraître ridicule.

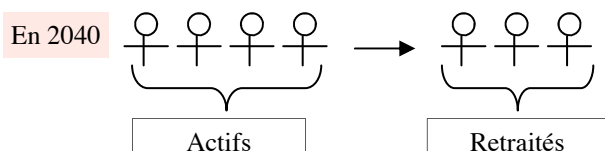
Mais en fait, au delà de ce schéma simpliste, matraqué par les médias dominants, il y a une toute autre réalité. L'exemple des agriculteurs, donné par l'économiste Bernard Friot*, permet de raisonner différemment :

- en 1944, il y avait 15 millions d'agriculteurs pour 40 millions de Français.
- en 2010, il y a 1 million d'agriculteurs pour 60 millions de Français.

Doit-on craindre une épouvantable famine à l'avenir ? Et bien non rassurez-vous ! Car, c'est omettre une donnée primordiale :

Le gain de productivité qui est essentiel pour les retraites !!!

Pour reprendre l'exemple du début, les 2 petits bonhommes de 2040, produiront la richesse de 4 petits bonhommes de



Ce gain de productivité, ce n'est pas nous qui l'inventons, c'est eux, le gouvernement, qui nous le disent : « la croissance sera là, elle sera au rendez-vous ». L'estimation est même de 2,5% par an !!!

D'un coup, la réalité est toute autre, passer de trois pour deux à quatre pour trois, on est presque dans les mêmes proportions. Il y a certes un petit effort à faire, mais rien d'insurmontable au vu de l'augmentation de la richesse nationale

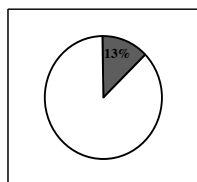
Et là surtout, on est plus dans l'arithmétique. On peut légitimement revendiquer pour nos retraites !!

2) La réalité des mathématiques

Pour vous montrer que le financement des retraites est possible, prenons quelques données chiffrées, issues des bases de l'INSEE et du rapport du COR (Comité d'Orientation des Retraites).

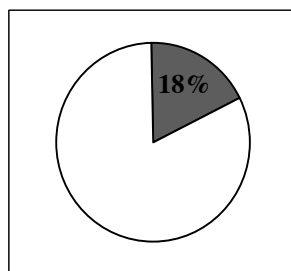
Pour ces deux organismes, les perspectives de croissance les plus basses se situent autour de 1,7%/an. Cela veut simplement dire que malgré tout (la crise, ...), la richesse du pays va continuer de croître. La richesse d'un pays est calculée à partir de son PIB (produit intérieur brut).

Aujourd'hui : 2010 2000 milliards d'€ de PIB



Les 13% du PIB consacrés aux retraites, représentent 260 milliards d'€

En 2050 4000 milliards d'€ de PIB



Les 18% du PIB consacrés aux retraites, représenteront 720 milliards d'€

On nous dit, il faudra tripler l'effort !!! Comme si c'était le même gâteau !!!

Petit calcul à apprendre et à diffuser autour de vous :

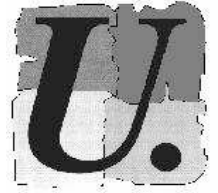
En 2010 : 2000 milliards - 260 milliards = 1740 milliards d'€

C'est ce qui reste pour les salaires, le capital et l'investissement.

En 2050 : 4000 milliards - 720 milliards = 3280 milliards !!!

C'est ce qui resterait pour les salaires, le capital et l'investissement.

Ca devrait quand même suffire !! Pensez-vous toujours qu'il y a un problème de financement des retraites ?



3) Pour aller encore plus loin

A partir des hypothèses précédentes, on peut même imaginer aller encore un peu plus loin. Imaginons que l'on revienne sur l'intégralité des mesures de la réforme Balladur de 1993 (retraite à 60 ans pour tous, 37,5 annuités pour un taux plein, calcul sur les 10 meilleures années pour les salariés du privé, mesures sur les complémentaires, ..)

Il faudrait rajouter 3% supplémentaires aux 18 % de tout à l'heure, soit 21 % du PIB. Cela représenterait une somme de **840 milliards d'€**

On refait le même calcul : 4000 milliards - 840 milliards = 3160 milliards, comparés aux 1740 milliards d'aujourd'hui, il reste encore de la marge !

4) Les mensonges sont rois

Quand Sarkozy dit « travailler plus pour gagner plus », il inverse le sens de l'histoire qui montre depuis 150 ans on travaille moins pour gagner plus.

Il inverse aussi une réalité économique qui voulait que jusqu'alors, les cotisations patronales augmentaient en même temps qu'augmentait la richesse nationale.

Ce discours « pédagogique » a tellement bien fonctionné, qu'aujourd'hui, l'idée véhiculée par le pouvoir qu'on n'aura pas de retraite à taux plein semble naturelle ! C'est un mensonge !!!

Pourtant, si on revient sur l'histoire des 40 dernières années et que l'on mesure les efforts accomplis :

- de 1970 à 2010 : nous sommes passés de 5% à 13% du PIB pour financer les retraites (+ 8%)
- De 2010 à 2050, nous passerons de 13 à 18% du PIB pour financer les retraites (+5%)

Nous pouvons dire que nous sommes dans un phénomène de décélération du coût de la retraite !

5) Des choix politiques

On le voit bien, le problème du financement des retraites est bien avant tout un problème de choix politiques, de partage ou non de la richesse produite.

Si on regarde comment se fait la répartition de la richesse sur les vingt dernières années et les perspectives pour les 10 prochaines, on comprend mieux. Il y a 30 ans : 70 % de la richesse allait aux salariés et 30% au capital, aujourd'hui, on est passé à 60% pour les salariés et 40 % pour le capital !

Le discours « socialisant » de Sarkozy sur le fruit du travail (1/3 capital, 1/3 salaires, 1/3 investissement) et sur la moralisation du capitalisme est une pure escroquerie intellectuelle. Car en fait, auparavant, l'investissement n'était pas compté en tant que tel, mais il était réparti sur la masse actionnaires et salariés. Autrement dit : Si on enlève cette partie investissement, ce qu'on nous propose, c'est une répartition à 50% + 50%. Soit, si on compare à aujourd'hui, une nouvelle perte de 10% du PIB qui tombe dans l'escarcelle des actionnaires ! Le pire, c'est qu'au lendemain de cette annonce, le MEDEF a crié au scandale, trouvant la proposition inacceptable et faisant passer Sarkozy pour un mec de gauche !!

Humour :

Moraliser le capitalisme, c'est comme si vous étiez dans la jungle face à un tigre et que vous lui disiez : « Couchez Kiki ! »

Pour conclure :

Ne nous laissons pas bernier par toutes les démonstrations pseudo-mathématiques que l'on nous sert à longueur de journée par les grands médias, dont on sait par ailleurs qu'il appartiennent très majoritairement aux amis de Sarkozy, ceux avec qui il a fêté sa victoire à l'élection présidentielle au Fouquet's.

Les moyens sont là ! Il y a des choix politiques à faire. Les revendications que nous portons dans la rue puisque c'est le meilleur endroit où l'on peut encore se faire entendre, sont non seulement légitimes, mais ils sont tout à fait réalisables !

* Bernard Friot est économiste, sociologue et professeur émérite à l'Université Paris-Ouest Nanterre. Il est membre de l'Institut européen du salariat (IES), réseau de chercheurs travaillant sur le salaire comme outil d'émancipation. Après *Puissances du salariat* et *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, il publie aujourd'hui *L'Enjeu des retraites*.

Que le monde soit absurde, c'est l'affaire des philosophes et des humanistes.

Mais que le monde soit injuste, c'est notre affaire à tous ! G. Cesbron



R E T R A I T E

Zoom sur quelques bouleversements induits par la contre-réforme des retraites (loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010)

Suppression du droit des parents de 3 enfants ayant 15 années de services publics à liquider leur pension sans condition d'âge (il y a bien eu quelques aménagements successifs à mettre à notre actif mais qui ne règlent qu'une partie du dossier, et créent de nouveaux obstacles pour certains).

Recul des bornes d'âge. Elles concernent l'ensemble des régimes. Les âges du départ en retraite (62 ans) et celui de la liquidation sans décote (67 ans) sont fixés par la loi pour les salariés nés à compter de 1956. Des décrets doivent intervenir pour la progressivité à partir du 1er juillet 2011.

Régressions pour la fonction publique, au nom de la «convergence des règles» notamment le relèvement progressif du taux de retenue pour pension, pour atteindre +10,55 %

en 2020.

année	taux
2011	8,12%
2012	8,39%
2013	8,66%
2014	8,93%
2015	9,20%
2016	9,47%
2017	9,74%
2018	10,01%
2019	10,28%
2020	10,55%

Suppression de la validation des services de non titulaires pour tous ceux qui seront titularisés à compter du 1er janvier 2013.

Suppression de la CPA. Le texte de loi abroge l'ordonnance créant la CPA dès la publication de la loi. Les agents en CPA le demeurent sauf s'ils veulent en sortir – délai de prévenance de 3 mois.

Années 2010 et 2011 dans les collèges

Depuis la rentrée un certain nombre de collègues nous font part de dysfonctionnements voir de rétention d'information de la part de certains gestionnaires comme aux collèges Mathurin Régnier ou encore Victor Hugo...

La double autorité à laquelle sont soumis les agents des collèges (Conseil général et Education nationale) est difficile au quotidien pour les collègues qui ne savent pas vraiment à qui s'adresser ; l'administration en joue d'ailleurs parfois très bien...

L'année 2011 s'annonce sous de mauvais auspices ; le Conseil général nous annonce déjà une baisse des moyens de remplacement, ainsi que le redéploiement voire la suppressions de postes.

Dans les collèges, les collègues se sentent éloignés mais ne vous y trompez pas toutes les mesures qui visent à faire des économies vont également nous toucher. Cela va se ressentir d'autant plus fortement que dans les établissements un grand nombre de collègues ont des difficultés dans leur emploi. Un certain nombre de situations de handicap ou de maladie professionnelle non traitées par l'Education nationale vont se faire durement ressen-

tir avec les diminutions voire les non-remplacements de départs.

Des groupes de travail devraient se tenir sur les personnels des collèges avec des thématiques différentes mais tout cela avec des moyens contraints donc peu de choses à espérer dans ce cadre.

Si vous souhaitez des heures d'information syndicale n'hésitez pas à nous en faire part, nous serons là pour venir vous rencontrer et répondre à vos interrogations, mais d'ores et déjà il faudra être prêt à se mobiliser pour faire entendre nos revendications.

Tout le bureau de l'UNATOS-FSU vous souhaite de bons vœux pour cette nouvelle année.

A compter de janvier 2011,

vous pouvez nous contacter **tous les lundis**

au **local syndical** - impasse Valin à Chartres

(au dessus du service archéologie)

Tél : 02.37.23.60.90